



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

RAPSOL WG

Code GIFAP : WG (granulé à disperser dans l'eau)

800 g/kg de propyzamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide utilisable en grandes cultures, cultures maraîchères, viticulture, arboriculture et arbres ou arbustes d'ornement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Xn nocif N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Eléments d'étiquetage

Symbole(s)



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPE3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Número	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	80	23950-58-5	Propyzamide (IUPAC) : 3,5-Dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide
2	10 - 20	8061-51-6	Lignosulfonate de sodium (volontairement divulgué)

uméro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1	245-951-4			H351, H400, H410	N	R40, R50/53
2	Polymère		NC	NC	NC	NC

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
Yeux	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Mousse. Eau. Extincteurs à dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Chlorure d'hydrogène. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ne pas laisser les poussières s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire les sources d'inflammation au minimum. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une ré-inflammation. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu, résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone.

Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation».

Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Utiliser un équipement de protection approprié.

Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts étiquetés. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé et étiqueté. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garder hors de la portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Ne pas ingérer. Bien se laver après manipulation. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation.

Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur, des sources de chaleur, des étincelles et des flammes.

Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique.

Un nuage de poussière peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Protection individuelle : Respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Mains

Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

Yeux

Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection propre et approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Granulés
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non connu
pH	6 à 9 (suspension aqueuse)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminer
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Se disperse
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
Masse volumique apparente	560 – 600 kg/m ³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7). Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue. Une polymérisation ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée connue. Le produit peut se décomposer à température élevée.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée connue. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène.

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	RAPSOL WG
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie cutanée	Rat : > 5000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 h)	Rat (mâle et femelle) : CL50 > 5,07 mg/l
Irritation	
Peau	Non irritant.
Yeux	Modérément irritant.
Sensibilisation	Cobaye : Non Sensibilisant

Autres informations toxicologiques

Propyzamide (substance active)

- Toxicité à doses répétées : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Reins. Foie. Ovaires. Pancréas. Thyroïde.
- Cancérogénicité : A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.
- Toxicité pour le développement : Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.
- Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
- Toxicologie génétique : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

La classification du mélange est donc requise car un effet cancérogène est suspecté - preuves insuffisantes (R40).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	RAPSOL WG
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>): 4,74 mg/L
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -14 jours (<i>Eisenia fetida</i>)> 10000 mg/kg
Nom	Propyzamide (matière active)
Oiseaux	DL ₅₀ aiguë canard colvert : > 10000 mg/kg DL ₅₀ aiguë colin de virginie : > 10000 mg/kg
Poisson	CL ₅₀ (96 heures) <i>Oncorhynchus mykiss</i> : 4,7 mg/l
Daphnies	CE ₅₀ (48 heures) <i>Daphnia magna</i> : > 5,6 mg/l
Algues	CE _{b50} (96 heures) <i>Scenedesmus subspicatus</i> : 5,8 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG**12.2. Persistance et dégradabilité****Nom****Dégradation aérobie****Hydrolyse****Nom****Photolyse****Propyzamide (matière active)**

Une biodégradation peut se produire en présence d'oxygène.

Stable pour pH de 5 à 9

Lignosulfonate de sodium

Vitesse de dégradation DT50 : 0,098 jour (estimation)

Constante de vitesse : $1,089 \times 10^{-10}$ cm³/s**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Nom****Propyzamide (matière active)**

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 3

Facteur de Bioconcentration : BCF = 49 (crapet arlequin)

Potentiel de bioaccumulation faible.

Nom**Lignosulfonate de sodium**

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 3

Facteur de Bioconcentration : BCF = 49 (crapet arlequin)

Potentiel de bioaccumulation faible.

12.4. Mobilité dans le sol**Nom****Propyzamide (matière active)**K_{oc} = 840 ml/g en fonction de la nature du sol.Constante de la loi d'Henry : $7,6 \times 10^{-4}$ atm*m³/mole

La substance est donc faiblement mobile dans le sol.

Nom**Lignosulfonate de sodium**K_{oc} = > 99999 ml/g (estimation)Constante de la loi d'Henry : $9,43 \times 10^{-25}$ atm*m³/moleLa substance devrait être relativement immobile dans la terre (K_{oc} > 5000).**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Les substances ne sont pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*Transport terrestre : ADR / RID**Transport fluvial : ADNR**Transport maritime : IMO / IMDG**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR***14.1. Numéro ONU**

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA
(contient 80% de propyzamide)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, solid, NOS (contains : 80%
propyzamide)

/ IATA-DGR :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Date de révision : 30/11/2012

Numéro de version : 7

Page 6 de 7

(Date de la version précédente : 28/09/2009; version n°6)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

RAPSOL WG**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 8 heures après la fin de la pulvérisation pour l'usage sur ciboulette sous- abri

6 heures après la fin de la pulvérisation pour les autres usages.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.**Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :**

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

DSE : Dose Sans Effet

CSE : Concentration Sans Effet

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.